



European  
University  
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

## Migration en Algérie : nouvelles tendances

*Rafik Bouklia-Hassane*

---

---

**CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2012/01**

---

---

**Série - Migrations méditerranéennes et  
subsahariennes : évolutions récentes**  
*Module démographique et économique*



Co-financé par l'Institut universitaire européen et  
l'Union européenne



**CARIM**  
**Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – Migrations méditerranéennes et subsahariennes:  
évolutions récentes  
module démographique et économique  
CARIM-AS 2012/01**

**Migration en Algérie :  
nouvelles tendances**

**Rafik Boukha-Hassane**  
Enseignant chercheur à la faculté des sciences économiques,  
des sciences de gestion et des sciences commerciales de l'université d'Oran

L'ensemble des travaux de la série « Migrations méditerranéennes et subsahariennes: évolutions récentes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationEvolutions>.

© 2012, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):  
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## **CARIM**

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie.

Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: [www.carim.org](http://www.carim.org)

### *Pour plus d'information*

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales

Centre Robert Schuman

Institut universitaire européen (IUE)

Convento

Via delle Fontanelle 19

50014 San Domenico di Fiesole

Italie

Tél: +39 055 46 85 878

Fax: + 39 055 46 85 755

Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## **Résumé**

L'émigration algérienne se caractérise à travers une feuille de route de destination de plus en plus diversifiée, bien que la France demeure le principal pays d'accueil. Le regroupement familial représente l'une des raisons principales sous-jacentes des flux d'admission vers la France, alors que la migration professionnelle revêt un caractère désormais marginal. La reconnaissance implicite de la double nationalité et l'entrée en vigueur du nouveau Code de la nationalité algérien concourent à la massification de la diaspora algérienne résidant à l'étranger, alors même que celle-ci reste difficile à appréhender d'un point de vue statistique. L'évolution des taux du chômage et les variations ressortant de la participation au marché du travail au sein du pays d'accueil démarquent une intégration plus rapide parmi les femmes d'origine algérienne par comparaison avec les hommes, expliquée dans une large mesure au regard d'une situation économique initiale déséquilibrée au détriment des femmes. Il ressort de l'observation courante sur la période récente que les mesures adoptées par les autorités algériennes attestent d'une volonté manifeste d'impulser une nouvelle politique migratoire tournée vers la promotion de l'impact de la communauté algérienne résidant à l'étranger sur le développement économique de l'Algérie. A noter dans le même temps que les phénomènes de l'émigration et de l'immigration illégales font l'objet de mesures législatives civiles et pénales soutenues et renforcées par le gouvernement algérien.

## **Abstract**

Algerian emigration has seen a gradual diversification in terms of destinations, though France remains the preferred option. Family reunification is today the main motivation pushing Algerians to France, while labor migration has only a marginal role. Both the implicit recognition of dual citizenship and the new Code on Algerian Nationality have tended to increase the size of the expat Algerian community, though this is not evident in the statistics. In terms of economic integration, the evolution of unemployment and of labor market participation in the destination country reflects the faster integration of Algerian women than of Algerian men, probably because of the large initial gap between the two sexes. The recent measures put in place by the Algerian authorities may show the start of a new policy attitude towards migration which gives more relevance to the contribution of the expat Algerian community in terms of economic development at home. Meanwhile, Algerian policies for the fight against undocumented outward and inward migration have been strengthened by the adoption of new civil and penal law arrangements.

## Introduction

La globalisation de l'économie, ainsi que la baisse des coûts de la mobilité ont hautement contribué au mouvement de circulation internationale des personnes. Dans un double contexte où les barrières financières à la mobilité se révèlent de moins en moins contraignantes, et où l'écart de revenus lié au lieu de résidence s'accroît de façon significative, la migration internationale vers des régions offrant plus d'opportunités ressort comme un moyen pour l'individu de recouvrir des opportunités nouvelles en vue d'améliorer sa situation sociale et professionnelle et, partant, son niveau de vie. L'Algérie n'est pas en marge de ce processus. Entre 2001 et 2009, le nombre de nationaux ayant quitté le territoire algérien - pour différents motifs - a augmenté de plus de 6%, un seuil assez élevé par comparaison avec les taux de croissance démographique enregistrés au cours de la même période. L'émigration algérienne s'est également diversifiée en se répartissant désormais sur plusieurs pays de destination avec, dans le même temps, une recomposition de sa structure, notamment en termes de niveau d'éducation.

Cependant, si les personnes estiment pouvoir accroître leur bien-être à l'appui de l'émigration, la circulation des personnes - à l'inverse de celle des capitaux ou des marchandises - est portée par des personnes dont la mobilité affecte directement la composition et l'équilibre démographique et économique des pays d'origine et d'accueil. Les politiques migratoires ont - ou devraient avoir - pour objectif de s'assurer que la mobilité des personnes n'altère pas négativement la conjoncture sociale au sein des pays d'accueil ou des *left behind*. Dans ce cadre bien circonscrit, la politique migratoire algérienne revêt des contours nouveaux, plus réalistes, après avoir, pendant longtemps, été confinée à la quête d'une 'mythique' migration de retour. Elle se dote par ailleurs, et à ce titre, des instruments juridiques en vue de 'lutter' contre la migration irrégulière.

## 1. Les caractéristiques générales de l'émigration d'origine algérienne

Les données statistiques sur l'immigration sont généralement peu homogènes du fait des différences enregistrées au regard de la définition retenue de l'immigré. Ainsi, les sources algériennes retiennent une approche appuyée en termes de communauté nationale établie à l'étranger. Celles-ci recensent, sur la base de sources administratives consulaires, les nationaux résidant à l'étranger. Cette démarche revient donc à adopter le critère de la nationalité (ou de la bi-nationalité) algérienne en vue de l'identification de la population émigrée. En revanche, aux termes de la définition reconnue par le Haut Conseil français à l'intégration, l'immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidente en France<sup>1</sup>. Les Nations Unies recommandent, pour leur part, et suivies en cela depuis 2007 par l'Union européenne, de retenir sous le statut d'immigré de long terme toute personne née dans un endroit autre que celui où elle réside sans référence à sa nationalité<sup>2</sup>. Ajoutant au caractère protéiforme de cette définition, l'Allemagne considère, quant à elle, comme immigrée toute personne résidente en Allemagne et de nationalité étrangère.

Ces différences d'approche et l'incertitude entourant la détermination du statut d'immigré expliquent les divergences existant entre les statistiques selon leur source et les pays considérés. La communauté algérienne à l'étranger a été estimée par le Conseil National Economique et Social à

---

<sup>1</sup> Ainsi, un Algérien né en Algérie, résidant en France et qui se naturalise Français est un immigré selon la définition retenue par l'INSEE - qui reprend, pour sa part, les recommandations du Haut Conseil français à l'intégration -, mais ne fait pas partie de la communauté nationale établie à l'étranger du fait de son changement de nationalité. Par contre, un descendant d'immigrés algériens, né et résidant en France n'est pas immigré mais, s'il n'a pas renoncé à la nationalité algérienne, fait partie de la communauté algérienne à l'étranger.

<sup>2</sup> Dans l'appréciation du long terme, la durée de séjour minimal varie d'un pays à l'autre. Elle est d'un an au Royaume-Uni et en Suède, de six mois en Italie et aux Pays-Bas, de trois mois en Belgique et en Autriche. Cf., à ce titre X. Thierry (2008).

hauteur de 1.075.000 individus en 1995. La France, dans ses enquêtes de recensement de 2006, comptabilise quant à elle sur son territoire 692.000 immigrés - au sens de l'INSEE - nés en Algérie. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) évalue, au titre de l'année 2000, la population immigrée d'origine algérienne installée dans les pays de l'OCDE à plus de 1.313.000 individus<sup>3</sup>, tandis que les Nations Unies estiment à hauteur de 2,1 millions la population d'origine algérienne résidant à l'étranger à travers le monde dont 18,5% hors des pays de l'OCDE.

Les statistiques des pays de destination présentent, parfois, l'avantage de la disponibilité et de la richesse de l'information sans que cela ne préjuge, comme nous l'avons vu, de leur comparabilité internationale et, par conséquent, de la possibilité de les agréger. Les statistiques nationales sur l'émigration s'appuient, pour leur part, sur l'avantage de cohérence, mais restent très souvent partielles ou peu accessibles. Quoiqu'il en soit, l'approche algérienne fondée sur la présence d'une communauté nationale établie à l'étranger doit permettre d'inclure dans cette population les descendants d'immigrés algériens<sup>4</sup>. Nous ne disposons pas de données sur la deuxième génération d'origine algérienne. L'enquête 'trajectoires et origines', réalisée entre septembre et décembre 2008 sur un échantillon d'environ 24.000 personnes, conjointement par l'INED et l'INSEE, évalue à hauteur de 617.000 le nombre de descendants d'immigrés d'origine algérienne en France âgés entre 18 et 51 ans<sup>5</sup>.

Les données de l'OCDE, basées en grande partie sur les recensements de la population, et les enquêtes-emploi, permettent, en outre, de ressortir les caractéristiques des immigrés algériens en termes de structure par âge, sexe, niveau d'éducation et de pays de destination.

L'émigration algérienne compte une population relativement âgée. La moyenne d'âge de la population d'origine algérienne installée dans les pays de l'OCDE est de 47,1 ans au titre de l'année 2000. Cette structure d'âge se confirme dans l'hypothèse de la France, pays de destination lequel se distingue très nettement des autres pays de l'OCDE avec une moyenne d'âge de 48,3 ans. Les immigrés installés dans ces derniers pays sont, en effet, plus jeunes, issus de courants migratoires beaucoup plus récents que ceux qui ont porté, depuis le début du 20ème siècle, les mouvements d'émigration vers la France.

En termes de répartition par sexe, les recensements ressortant des principaux pays de l'OCDE et accueillant des émigrés d'origine algérienne attestent la proportion fortement majoritaire de la frange masculine (54,4%). En France plus particulièrement, le taux de féminisation (femmes immigrées/total des immigrées) était de 45% au titre de l'année 2008, comme suite à la vague de féminisation de la migration algérienne qui a poursuivi l'arrêt de la migration de travail et l'institution du regroupement familial.

La structure par niveau d'instruction des émigrés d'origine algérienne a connu une rupture au cours des années 1990, marquées par un véritable exode des universitaires. Au cours de cette période de grande instabilité politique et économique, l'Algérie a, en effet, connu l'un des plus forts taux de

<sup>3</sup> Hors Allemagne, mais y compris les rapatriés d'Algérie en France en 1962.

<sup>4</sup> Que ce soit de père algérien ou de mère algérienne selon les nouvelles dispositions du Code de la nationalité.

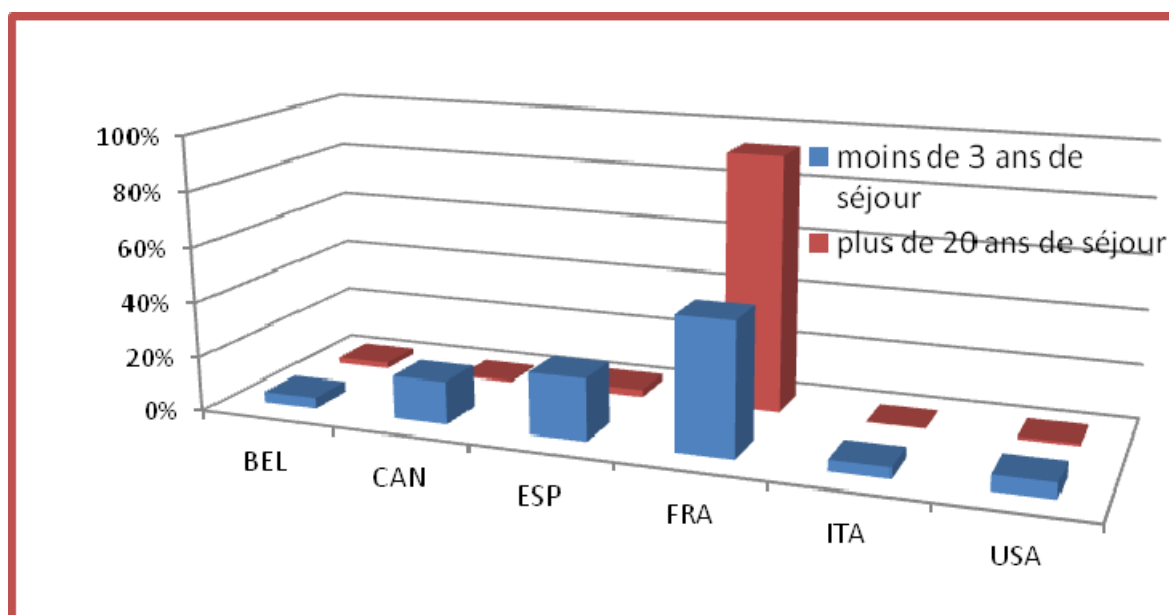
<sup>5</sup> Les enquêtes-emploi, ainsi que les recensements en France, ne distinguent pas le pays de naissance des parents d'origine maghrébine. Partant de la région du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), l'enquête-emploi 2008 évalue à hauteur de 997.000 le nombre de personnes nées en France, âgés de 15 ans et plus et de père ou de mère de nationalité à la naissance algérienne, marocaine ou tunisienne. Ce résultat ne semble pas correspondre à celui ressortant de l'enquête 'trajectoire et origines' qui évalue la seconde génération âgée de 18 à 50 ans descendant d'immigrés maghrébins à hauteur de 1.087.000 personnes.

Partant de l'hypothèse de ce que les deuxièmes générations de migrants ne renoncent pas leur nationalité algérienne, le résultat de ces deux enquêtes ainsi que du recensement conduit en France en 2006 -qui évaluent la proportion d'immigrés algériens à hauteur de 690.000 individus - permet d'évaluer la présence de la communauté nationale d'origine algérienne âgée de plus de 15 ans et établie en France, à hauteur d'au moins 690.000+720000 = soit 1.410.000 personnes (dans l'hypothèse où la structure par âge de la deuxième génération d'origine algérienne est similaire à celle de la deuxième génération d'origine maghrébine).

croissance au monde des flux d'émigration parmi les compétences universitaires. Dans l'ensemble de six des principaux pays de destination de l'OCDE<sup>6</sup>, le stock des immigrés d'origine algérienne disposant d'un niveau d'instruction supérieure est passé de 20.500 en 1990 à plus de 81.000 en 2000 - enregistrant un taux de croissance annuelle moyen de près de 15% sur dix ans<sup>7</sup>. Il s'agit, toutefois, d'une période bien particulière. En effet, au cours des années qui ont suivi, le nombre d'immigrés universitaires a augmenté, comme par exemple en France, de façon nettement moins marquée passant, entre 2003 et 2008, de 57.700 à 75.700 migrants avec un taux de croissance de 5,6% par an<sup>8</sup>.

Longtemps concentrée en France, sous le mythe de l'ancien pays colonisateur, la migration d'origine algérienne se diversifie désormais et de plus en plus, à la fois vers les pays de l'OCDE, mais aussi à destination de certains pays du Golfe qui accueillent aujourd'hui une migration de travail d'origine algérienne. La destination des jeunes et nouveaux émigrés algériens est ainsi beaucoup plus diversifiée que celles des émigrés partis avant les années 1980.

**Figure 1 : Principaux pays d'installation des émigrés algériens suivant la durée de séjour : année 2000**



Source : Base de données DIOC (OCDE) corrigée des rapatriés d'Algérie en France.

Partant d'une plus longue période (entre 1990 et 2000), le stock des immigrés d'origine algérienne au Canada, par exemple, a été multipliée par près de 5 passant ainsi de 3.600 à 17.500 personnes, alors que l'émigration à destination de la France a connu une relative stabilisation tout au long de cette période. Toutefois, et plus récemment, entre 1999 et 2006, le stock des immigrés d'origine algérienne en France a de nouveau progressé passant de 574.000 à 691.000 personnes avec un taux de croissance annuel de 2,7% mais sans toutefois atteindre le rythme d'accroissement que connaît le Canada qui a été de plus de 9% au cours de la même période. Cette diversification est rendue possible à la fois à travers la diminution des coûts de la migration internationale lesquels ne constituent plus une barrière infranchissable à la mobilité du travail, et l'évolution plus ou moins contraignante des politiques migratoires des pays de destination.

<sup>6</sup> La France, les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Australie.

<sup>7</sup> Cf. R. Boukllia-Hassane (2010).

<sup>8</sup> Selon les données des enquêtes-emploi de l'INSEE de 2003 et 2008.



## 2. La question de la bi-nationalité

La *bi-nationalité* concerne un nombre important d'émigrés ou de descendants d'émigrés. Celle-ci, sans être visée dans le Code de la nationalité, est admise dans la pratique, l'émigré pouvant ainsi présenter un passeport algérien lors de son admission sur le territoire algérien et un passeport étranger à sa sortie. Si elle n'est pas remise en cause par les gouvernements, la bi-nationalité prendra certainement de plus en plus d'ampleur permettant à l'émigré naturalisé ou au descendant d'un parent (père *ou* mère) émigré de ne pas rompre son attache avec le pays d'origine. La possibilité admise de la bi-nationalité a eu pour conséquence d'inclure une grande partie de l'émigration (de la première et seconde génération) parmi la communauté nationale à l'étranger. Toutefois, ni les sources administratives, ni même les enquêtes récurrentes (enquêtes-emploi, recensement de la population) ne révèlent, en général, et en soi, la bi-nationalité notamment des descendants d'émigrés<sup>9</sup>. Vers l'an 2000, 30% des immigrés algériens de plus de 15 ans installés dans les pays de l'OCDE (hors Grande-Bretagne) avaient acquis la nationalité du pays d'installation. Cette proportion représente, en France, au titre de l'année 2008, 35% des immigrés arrivés après 16 ans. Le cumul de la nationalité semble avoir, quant à lui, fortement évolué. Selon les enquêtes 'Mobilité géographique et insertion sociale' et 'Trajectoires et origines', le cumul de nationalité est passé, avec toutes les réserves qui peuvent y être apportées, de 7% en 1992 à 67% dans le décompte de la population immigrée algérienne en France en 2008 - la bi-nationalité ayant perdu son caractère tabou, comme le souligne Hammouda (2008). Parmi les descendants de parents immigrés dont 95% sont Français de naissance, il ressort de cette enquête que le tiers possède également la nationalité algérienne.

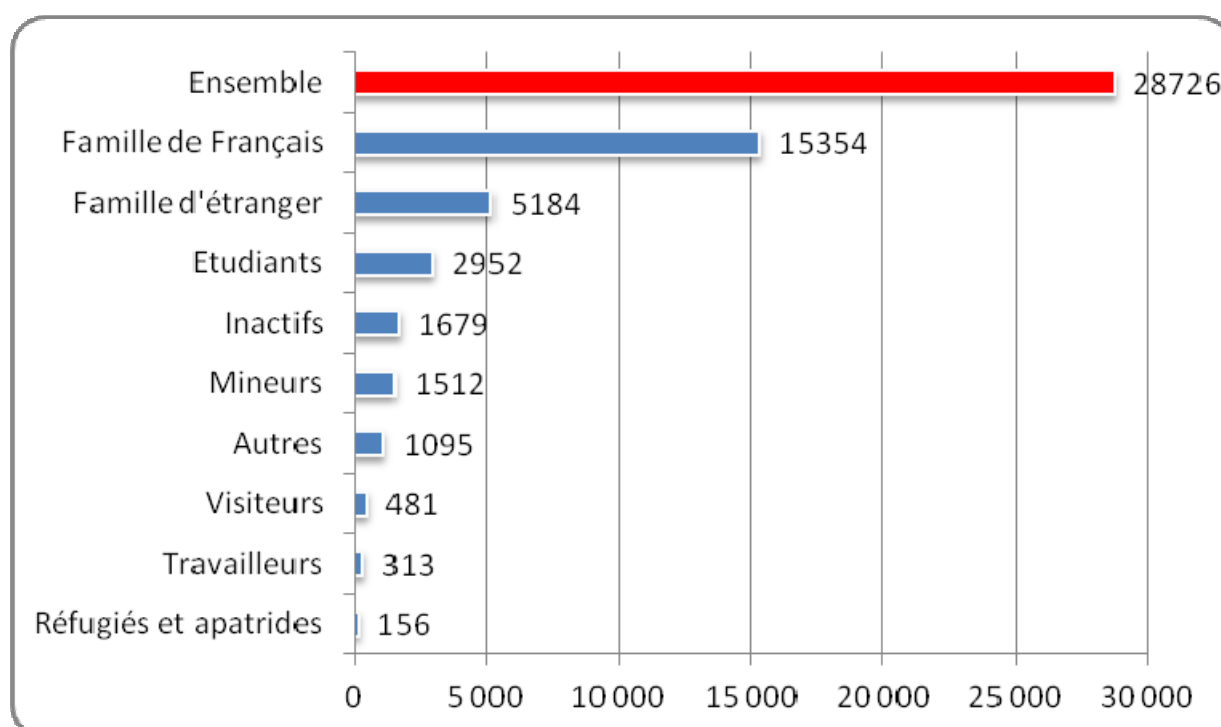
## 3. Les flux migratoires enregistrés au cours de la période récente

En 2008, le flux entrant des personnes de nationalité algérienne dans 18 pays de l'OCDE s'est élevé à hauteur de 37.500 individus selon les statistiques de l'OCDE. Cependant, la nature de la migration a significativement changé et est principalement modulée par le degré de restriction des politiques migratoires des pays d'accueil. Les flux d'admission en France, au titre de laquelle nous disposons de données administratives sur le motif de l'admission, sont essentiellement appuyés au motif du regroupement familial. Celui-ci a constitué, selon l'INED, la principale composante des flux entrant tout au long des années 2000. Ainsi, en 2006, sur les 28.700 admissions enregistrées en France, 77% l'ont été pour un motif de regroupement familial avec une prédominance des regroupements de familles de Français (70% du total des regroupements) sur les regroupements des familles d'Algériens (24%) ou des mineurs.

En revanche, la gestion des flux migratoires par les pays de destination est devenue, depuis 1973, très restrictive vis-à-vis de l'immigration de travail. Comme corollaire, la migration de travail s'inscrit aujourd'hui en net recul. En effet, et au titre de l'année 2006, seuls 313 travailleurs ont été admis sur le territoire français, soit une fraction marginale de 1% du total des admissions enregistrées en France.

---

<sup>9</sup> Se déclarer de la nationalité du pays de destination, lors d'une enquête statistique, n'empêche pas de posséder une autre nationalité qu'elle soit celle d'origine ou celle des parents.

**Figure 2 : Les admissions d'Algériens par motif de séjour en France, 2006**

Source : INED.

#### 4. L'intégration économique des émigrés algériens dans les pays de destination

La question de l'intégration des émigrés revêt une actualité toujours très croissante et marquée au cours des dernières années, à l'appui notamment des débats auxquels nous avons assisté démontrant la prépondérance de la dimension politique et électorale du sujet par comparaison avec la qualité du traitement et de l'analyse statistiques de l'évolution de la condition économique des immigrés dans les pays d'accueil.

Le chômage frappe encore de façon particulière l'émigration d'origine algérienne quelque soit, par ailleurs, le niveau d'éducation considéré. Sur les principaux pays de destination de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés algériens a été, au titre de l'année 2000, proche de 28%. En France, malgré une baisse significative au cours de la deuxième moitié des années 2000, ce taux de chômage s'est fixé, en 2008, à hauteur de 18% de la population active alors qu'au cours de la même année, le taux de chômage de l'ensemble de la population résidente en France a été de 8%, soit un écart de 10 points de pourcentage.

Reste qu'il faut, toutefois, souligner le fort taux de participation des femmes émigrées d'origine algérienne au marché du travail au sein des pays de destination, révélant ainsi non seulement les contraintes qui pèsent sur l'activité des femmes en Algérie, mais également, le désir d'intégration des femmes immigrées dans le marché du travail des pays de destination. Le taux de participation des femmes d'origine algérienne en France a été, en 2008, de 47% - bien loin du seuil observé en Algérie où, selon l'Office national des statistiques, seules 14% des femmes participent au marché du travail. Cet écart de performance des femmes suivant leur lieu de résidence se confirme au regard de la spécificité de la population féminine immigrée par rapport à celle résidente en Algérie<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Cf., pour une analyse détaillée, R. Bouklia-Hassane (2010 b).

Dans une perspective dynamique, l'intégration économique des émigrés dans les pays d'accueil se pose surtout au regard de la faible portabilité du capital humain du migrant. Celui-ci, souvent acquis dans le pays d'origine, se trouve souvent sous-valorisé à l'arrivée du migrant dans le pays d'accueil du fait de son caractère en grande partie spécifique au pays d'origine. Face à ce désavantage qui entraîne dans un premier temps un déclin du statut professionnel du migrant, l'intégration économique exprime le processus de rattrapage par lequel les performances du migrant sur le marché du travail devraient converger vers, voire dépasser, celles de la population native au fur et à mesure que le migrant acquiert de l'expérience, des informations utiles sur le marché du travail, investit dans la formation et maîtrise la langue du pays d'accueil. Ces arguments, qui relèvent d'une démarche individuelle, n'empêchent pas, toutefois, l'existence d'autres obstacles à l'intégration tenant au contexte économique ou social du fait de la vulnérabilité de la population immigrée. A cet égard, l'intégration économique des émigrés d'origine algérienne présente des résultats mitigés. A ce titre, il convient de tracer les performances d'une cohorte d'émigrés d'origine algérienne sur le marché du travail, dont l'âge, au titre de l'année 1990, est compris entre 25 et 44 ans, sur une période de 16 années s'agissant de la France entre les recensements de 1990 et de 2006<sup>11</sup>. Si l'analyse ne doit pas se limiter uniquement à l'emploi et à la participation au marché du travail comme indicateurs d'intégration économique, il convient de relever que l'écart initial lié au chômage entre la population masculine émigrée algérienne et la population masculine résidente est resté stable autour de 15 points sans réduction apparente. Reste, toutefois, que l'écart enregistré dans le champ de la participation masculine a diminué passant ainsi de 5,6 points en 1990 à 1 point seulement en 2006.

**Tableau 1. Evolution entre 1990 et 2006 de quelques indicateurs d'intégration économique des immigrés algériens en France : cohorte âgée entre 25 et 44 ans en 1990**

	Population âgée entre 25 et 44 ans en 1990				
	Sexe	Année	Immigrés d'origine algérienne	Population résidente en France	Ecart (Imm.-Résid.)
Taux de chômage	Hommes	1990	22,1%	7,3%	14,8%
		2006	22,1%	7,4%	14,7%
	Femmes	1990	42,0%	14,2%	27,8%
		2006	30,7%	9,5%	21,3%
Taux de participation	Hommes	1990	90,0%	95,6%	5,6%
		2006	81,9%	83,0%	1,0%
	Femmes	1990	42,9%	76,9%	34,0%
		2006	57,3%	73,8%	16,5%

Sources : Recensement de la population française : 1990 (Ipums) et 2000 (Insee).

La dynamique de rattrapage des immigrées algériennes en France est, en revanche, beaucoup plus perceptible. L'écart du taux de chômage a diminué au cours de la période 1990-2006 de plus de 6 points, tandis que la participation au marché du travail augmente rapidement réduisant ainsi l'écart existant de près de 18 points. Cette dynamique traduit, en outre, une intégration économique plus

<sup>11</sup> Cette cohorte révèle un âge compris entre 41 et 60 ans au titre du recensement de l'année 2006. Elle sera naturellement plus réduite en 2006 qu'en 1990 du fait des décès et, surtout, des retours de migrants en Algérie intervenant au cours de la période intercensitaire. Cette dernière constatation est importante et doit relativiser les conclusions de l'approche adoptée, tout en sachant que les migrants de retour peuvent en outre constituer une catégorie de population sélectionnée (cf. Borjas, 1985).

rapide des femmes par comparaison avec les hommes se justifiant en grande partie par une situation économique initiale plus défavorable pour les femmes.

## 5. Les transferts de fonds des émigrés algériens

L'un des aspects importants de la question migratoire concerne les envois de fonds des immigrés dans la mesure essentielle où ils constituent l'un des canaux les plus visibles à l'appui desquels les mouvements migratoires concourent au développement du pays d'origine. Après avoir été pendant longtemps écartés des études analytiques en raison de leur faible proportion, les transferts de fonds connaissent un regain d'intérêt significatif au cours des dernières années passant d'une moyenne de 1,05 milliards de dollars au cours de la période 1990-1999 à 1,68 milliards de dollars au cours de la période 2000-2009<sup>12</sup>. Les envois de fonds n'ont pas été sévèrement affectés par la crise internationale dont beaucoup aurait pourtant pu attendre une baisse en raison de la recrudescence du chômage dans les pays d'accueil au cours de ces dernières années, et de la vulnérabilité des populations immigrées en période de crise. Les transferts de fonds ont décliné de 2,06 milliards de dollars en 2008 à 2,03 milliards en 2009, se fixant à un taux de 1,4% du produit intérieur brut. Il s'agit là du recensement des seuls envois par les circuits officiels qui, en Algérie, ne connaissent pas le niveau de développement par comparaison avec d'autres pays de la région en vue de collecter l'épargne des immigrés. Dans le cadre de la nouvelle stratégie tournée vers la communauté algérienne établie à l'étranger, il est envisagé de créer des succursales de banques algériennes dans les pays d'accueil parmi lesquels la communauté algérienne est importante.

Par comparaison avec d'autres pays de la région, ces transferts de fonds restent faibles, notamment par rapport au Maroc, alors qu'ils ne représentent que le tiers du niveau de transfert de fonds atteint par ce dernier pays. Bien qu'ils ne représentent qu'une part marginale des entrées de devises en Algérie - largement dominées par les recettes des hydrocarbures, ces transferts restent néanmoins un phénomène non négligeable. Ils dépassent, d'une part, le montant des investissements directs étrangers ainsi que celui des exportations hors hydrocarbures et, d'autre part, représentent des revenus additionnels importants dans des régions entières touchées par la pauvreté, notamment en Kabylie.

## 6. Les nouveaux aspects de la politique migratoire tournée vers la diaspora

L'Algérie démontre un intérêt croissant pour la communauté nationale établie à l'étranger après un silence sur la question, qui aura duré plusieurs décennies. Les mesures récemment adoptées témoignent, en effet, de l'importance qu'accordent désormais les autorités à la contribution que peut apporter la communauté algérienne installée à l'étranger au développement de son pays d'origine.

La désignation, au sein du gouvernement, d'un Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères en charge de la communauté des Algériens à l'étranger est le signe d'une nouvelle orientation de la politique migratoire algérienne visant une gestion plus active des rapports avec la communauté algérienne à l'étranger.

Une annonce importante a été faite par le chef de l'Etat portant sur la mise en place d'un Conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger. Celui-ci a été créé par décret en septembre 2009, et constitue un organe consultatif de concertation, de dialogue et d'évaluation portant sur toute question relative à la communauté nationale à l'étranger. Il est chargé, notamment, de mettre en place une banque de données sur la communauté établie à l'étranger, et de promouvoir et développer sa participation au développement économique et scientifique du pays. Ce Conseil, lequel sera rattaché aux services du président de la République, sera composé de représentants de la communauté émigrée, des administrations et institutions publiques ainsi que de personnalités désignées par le chef de l'Etat.

<sup>12</sup> Cf. WDI - Banque mondiale et Banque d'Algérie.

Il disposera de différentes commissions permanentes chacune chargée d'un aspect particulier de la question migratoire (mouvement associatif, solidarité nationale, activité économique, etc.).

Parmi les autres initiatives envisagées, il convient de citer la facilitation des transferts de fonds par les voies officielles, ainsi que l'appui à la création de succursales de banques algériennes dans ces pays de destination parmi lesquels la présence des Algériens est importante. Dans la même perspective, des centres culturels seront développés dans les pays à forte densité d'immigrés permettant ainsi de préserver le lien entre la communauté algérienne et son pays d'origine.

## 7. Les immigrés en Algérie

Les résultats du recensement de la population de 2008 portant sur les étrangers résidant en Algérie n'ont pas encore fait l'objet d'une publication officielle. Nous disposons, toutefois, d'éléments d'information portant sur les étrangers installés en Algérie à l'appui des statistiques de source administrative. Ainsi, le nombre de Français en Algérie inscrits auprès du Registre consulaire s'est élevé, au titre de l'année 2008, à 34.700 individus, ce qui s'inscrit en légère baisse par rapport à 2007 où il s'élevait à hauteur de 36.800 individus.

La consolidation, sur une échelle de neuf années, des mouvements aux frontières laisse apparaître un nombre moyen de déplacements (entrées et sorties) de plus de 5.300.000 nationaux par an, et de 1.100.000 étrangers par an :

**Tableau 2. Mouvements transfrontaliers : janvier 2001 - septembre 2010**

Voies	Nationaux		Etrangers	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
<b>Terrestre</b>	7 166 452	7 298 429	1 491 922	1 409 515
<b>Maritime</b>	3 401 422	3 130 148	267 966	260 362
<b>Aérienne</b>	13 166 334	13 832 757	3 286 764	3 310 912
<b>Total</b>	23 734 208	24 261 334	5 049 652	4 980 789
<b>Solde migratoire</b>	-527 126		+68 863	

Source : Direction Générale de la Sûreté Nationale - Alger.

Il ressort de ces données que le solde des mouvements transfrontaliers (nombre d'entrées - nombre de sorties) est négatif pour les nationaux et positif pour les étrangers. Selon ces données, près de 68.000 personnes étrangères se sont installées en Algérie au cours de la période 2001-2010. L'importance des mouvements transfrontaliers terrestres laisse penser que ces déplacements sont surtout le fait de personnes originaires des pays frontaliers du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les flux nets de nationaux sortant du territoire peuvent être révélateurs de l'importance de l'émigration irrégulière de personnes entrant dans les pays d'accueil munies de visa. A ce titre, il convient de noter que le solde des mouvements aux frontières des nationaux algériens a été, au cours de la période 2001-2008, de 390.000 personnes. Sur la même période, le nombre d'admissions d'Algériens dans 19 pays de l'OCDE, dont la France, l'Espagne et le Canada - principaux pourvoyeurs d'immigration, a été, aux termes des statistiques d'entrées de migrants de l'OCDE, de 295.000 environ, soit un déficit de 95.000 personnes sur la période référencée.

Depuis 2004, la législation algérienne soumet l'exercice d'un emploi par un étranger à la détention d'un permis de travail<sup>13</sup>. En 2004, 6.969 permis ont été octroyés, dont 2.827 à des travailleurs chinois. Selon les déclarations du ministre chargé du Travail en juin 2008, 23.000 travailleurs immigrés ont été recensés en 2007, parmi lesquels la communauté chinoise viendrait largement en tête avec 19.000 travailleurs. Il s'agit, toutefois, de permis de travail à durée déterminée, le travailleur étranger devant regagner son pays d'origine à l'expiration de son visa. La promulgation du nouveau Code du travail est depuis longtemps annoncée sans pour autant avoir vu le jour. Il convient d'espérer que le texte apporte un éclairage nouveau et cohérent sur l'approche que les autorités entendent adopter pour gérer la participation des immigrés au marché du travail.

Après avoir été tolérée courant une période bien arrêtée dans le temps, l'immigration irrégulière en Algérie, à l'instar des autres pays du Maghreb, est aujourd'hui 'combattue' de façon soutenue. La loi de juin 2008 fixe, à ce titre, les conditions de séjour des étrangers en Algérie, ainsi que les dispositions administratives (possibilité de placement dans des 'centres d'attente' après avoir longtemps refusé la création de camps de rétention) et pénales (emprisonnement en cas de séjour illégal ou d'entraves à l'exécution d'un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière) réprimant très sévèrement les immigrés en situation irrégulière. Plus de 11.000 personnes étrangères ont été expulsées ou refoulées hors d'Algérie en 2009 soutenant ainsi un courant officiellement observé depuis l'année 2007 au moins.

**Tableau 3. Nombre d'expulsions et refoulements hors du territoire algérien :  
2007 - 1<sup>er</sup> trim. 2010.**

Motifs	Année 2007	Année 2008	Année 2009	1 <sup>er</sup> semestre 2010
Immigration clandestine	10 903	6 875	10 421	4 889
Séjour illégal	263	421	660	345
Franchissement illégal	85	52	95	34
Autres motifs	57	93	92	36
<b>Total</b>	<b>11 308</b>	<b>7 441</b>	<b>11 268</b>	<b>5 304</b>

Source : Direction Générale de la Sûreté Nationale - Alger.

<sup>13</sup> Cf. décret n°03-250 du 11 juillet 2003 entré en vigueur en 2004, et qui modifie le décret de juillet 1966.

## Conclusion

En conclusion, il convient de souligner que les politiques migratoires des pays de destination, très restrictives, se sont focalisées exclusivement sur la gestion des immigrés installés et sur la ‘lutte’ contre l’immigration clandestine. La ‘surenchère’ ou la prolifération législative (sept textes ont été produits en cinq ans en France, et deux textes de lois en la matière en Algérie en l’espace de six mois) témoigne de la difficulté des gouvernements à définir une stratégie migratoire autrement que sous l’angle sécuritaire.

L’Algérie, pour sa part, a soulevé, à de multiples occasions et au cours des négociations régionales, la question de la circulation des personnes mais sans qu’une politique algérienne claire d’émigration n’émerge néanmoins de façon lisible et crédible. Les mesures adoptées au cours de l’année 2009 à l’endroit de la communauté algérienne résidant à l’étranger ne peuvent épuiser toutes les dimensions d’une politique migratoire qui doit, pour consolider sa cohérence, tenir compte, dans un même temps, des intérêts du migrant, du pays d’origine et des pays d’accueil sur la base d’un recensement permettant une collecte d’informations exhaustives sur la communauté algérienne à l’étranger.

La conséquence de ce *statu quo*, comme suite au terme imposé à la migration de travail, tient à ce que les flux migratoires sont principalement soutenus au motif du regroupement familial et à travers l’immigration irrégulière - avec toutes les conséquences qui s’ensuivent en termes de drames humains -, lesquels restent les principaux canaux d’admission. Une telle situation de répression du ‘marché de la migration’ semble cependant peu soutenable dans le temps. La pression migratoire des pays du Sud tout autant que les besoins en main d’œuvre des pays occidentaux constituent l’une des ‘forces inexorables’, au sens de Pritchett, et qui appelle une plus grande libéralisation de la circulation des personnes.

## ANNEXE STATISTIQUE

Tableau A1 : Circulation transfrontalière : Entrées – Sorties : 1<sup>er</sup> Trim. 2001 - 3<sup>ème</sup> Trim. 2010.

Statistiques globales du 01.01.2001 au 4 <sup>ème</sup> Trim. 2005				
Voies	Nationaux		Etrangers	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Terrestre	3 228 654	3 282 402	564 002	527 731
Maritime	1 742 316	1 555 610	120 044	118 343
Aérienne	5 636 042	6 094 903	1 214 619	1 246 814
<b>TOTAL</b>	<b>10 607 012</b>	<b>10 932 915</b>	<b>1 898 665</b>	<b>1 892 888</b>
<b>Différence</b>	<b>-325 903</b>		<b>+5 777</b>	

Statistiques globales du 01.01.2006 au 3 <sup>ème</sup> Trim.2010				
Voies	Nationaux		Etrangers	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Terrestre	3 937 798	4 016 027	927 920	881 784
Maritime	1 659 106	1 574 538	147 922	142 019
Aérienne	7 530 292	7 737 854	2 072 145	2 064 098
<b>TOTAL</b>	<b>13 127 196</b>	<b>13 328 419</b>	<b>3 147 987</b>	<b>3 087 901</b>
<b>Différence</b>	<b>-201 223</b>		<b>60 086</b>	

Source : Direction Générale de la Sûreté Nationale - Alger.

Tableau A2 : Admissions des Algériens en France par motif de séjour : 1994-2006.

MOTIFS	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Regroupement familial</b>	<b>6 003</b>	<b>4 787</b>	<b>4 559</b>	<b>5 536</b>	<b>7 860</b>	<b>7 324</b>	<b>7 233</b>
<i>dont Mineurs</i>	<i>1 260</i>	<i>1 120</i>	<i>1 385</i>	<i>1 510</i>	<i>3 089</i>	<i>2 218</i>	<i>1 968</i>
<i>Familles de Français</i>	<i>3 486</i>	<i>2 576</i>	<i>2 058</i>	<i>2 677</i>	<i>3 214</i>	<i>3 350</i>	<i>3 482</i>
<i>Familles d'étranger</i>	<i>1 257</i>	<i>1 091</i>	<i>1 116</i>	<i>1 349</i>	<i>1 557</i>	<i>1 756</i>	<i>1 783</i>
<b>Migration de travail</b>	<b>897</b>	<b>736</b>	<b>1 388</b>	<b>4 143</b>	<b>3 917</b>	<b>1 971</b>	<b>2 437</b>
<b>Réfugiés et apatrides</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>23</b>	<b>37</b>	<b>116</b>	<b>254</b>	<b>306</b>
<b>Autres</b>	<b>4 004</b>	<b>3 001</b>	<b>2 501</b>	<b>2 700</b>	<b>2 636</b>	<b>2 553</b>	<b>2 788</b>
<i>dont Etudiants</i>	<i>1 742</i>	<i>898</i>	<i>576</i>	<i>580</i>	<i>709</i>	<i>825</i>	<i>1 159</i>
<i>Visiteurs</i>	<i>1 010</i>	<i>1 103</i>	<i>996</i>	<i>1 027</i>	<i>851</i>	<i>780</i>	<i>812</i>
<i>Inactifs</i>	<i>23</i>	<i>7</i>	<i>19</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>11</i>
<i>Autres</i>	<i>1 229</i>	<i>993</i>	<i>910</i>	<i>1 088</i>	<i>1 064</i>	<i>937</i>	<i>806</i>
<b>Ensemble</b>	<b>10 915</b>	<b>8 568</b>	<b>8 471</b>	<b>12 416</b>	<b>14 529</b>	<b>12 102</b>	<b>12 764</b>



**Tableau A2 : Admissions des Algériens en France par motif de séjour : 1994-2006 (suite).**

MOTIFS	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Regroupement familial</b>	<b>9 809</b>	<b>13 749</b>	<b>23 461</b>	<b>22 842</b>	<b>21 482</b>	<b>22 050</b>
<i>dont Mineurs</i>	1 991	2 494	2 493	2 493	1 955	1 512
<i>Familles de Français</i>	5 482	7 812	16 177	14 996	14 243	15 354
<i>Familles d'étranger</i>	2 336	3 443	4 791	5 353	5 284	5 184
<b>Migration de travail</b>	<b>3 776</b>	<b>7 398</b>	<b>827</b>	<b>412</b>	<b>375</b>	<b>313</b>
<b>Réfugiés et apatrides</b>	<b>237</b>	<b>277</b>	<b>290</b>	<b>300</b>	<b>276</b>	<b>156</b>
<b>Autres</b>	<b>4 733</b>	<b>6 514</b>	<b>8 022</b>	<b>8 291</b>	<b>6 858</b>	<b>6 207</b>
<i>dont Etudiants</i>	3 157	4 972	6 076	4 503	3 103	2 952
<i>Visiteurs</i>	1 026	1 078	578	2 093	2 328	481
<i>Inactifs</i>	13	114	1 013	1 296	1 062	1 679
<i>Autres</i>	537	350	355	399	365	1 095
<b>Ensemble</b>	<b>18 555</b>	<b>27 938</b>	<b>32 600</b>	<b>31 845</b>	<b>28 991</b>	<b>28 726</b>

Source : INED.

**Tableau A3 : Flux des étrangers d'origine algérienne dans les principaux pays de l'OCDE : 1999-2008.**

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1999-2008
<b>France</b>	11 396	12 419	15 028	23 446	28 548	27 934	24 755	25 412	23 107	22 315	214 360
<b>Espagne</b>	1 188	3 915	5 209	3 919	3 502	5 908	6 397	7 144	8 007	8 014	53 203
<b>Canada</b>	2 034	2 529	3 009	303	2 786	3 209	3 131	4 513	3 172	3 228	27 914
<b>Allemagne</b>	2 623	2 795	3 085	3 077	2 585	2 204	1 604	1 231	1 263	1 381	21 848
<b>Etats-Unis</b>	789	906	875	103	759	805	1 115	13	1 036	1 037	7 438
<b>Autres*</b>	948	930	919	544	1 208	1 321	1 218	1 157	1 342	1 425	11 012
<b>ENSEMBLE</b>	18 978	23 494	28 125	31 392	39 388	41 381	38 220	39 470	37 927	37 400	335 775

\* Belgique, Turquie, Suède, Pologne, Norvège, Hollande, Australie.

Source : OCDE Statistiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (coord.) (2010) : 'Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France : *Premiers résultats*', *INED*, Documents de travail n° 168.
- Borjas G. J. (1985) : 'Assimilation, Changes in Cohort Quality, and the Earnings of Immigrants', *Journal of Labor Economics*, vol. 3, n° 4.
- Boukha-Hassane R. (2010) : 'La Migration Hautement Qualifiée de, vers et à travers les Pays de l'Est et du sud de la Méditerranée et d'Afrique Subsaharienne : Recherche Transversale', *CARIM Notes d'Analyse et de synthèse* 2010/33, European University Institute.
- Boukha-Hassane R. (2011) : 'La Féminisation de l'Immigration d'Origine Algérienne : Un état des lieux', *CARIM notes d'analyse et de synthèse* (à paraître).
- Chiswick, B. R. (1978) : 'The Effect of Americanization on the Earnings of Foreign-born Men', *Journal of Political Economy*.
- CNES (2003) : 'La Communauté algérienne établie en France : quel apport dans le développement économique et social de l'Algérie?', 22<sup>ème</sup> Session, mai 2003.
- Defoort, C. (2006) : 'Tendances de Long Terme des Migrations Internationales : Analyse à partir des 6 Principaux Pays Receveurs', *Miméo*.
- Docquier et Marfouk (2005) : 'International Migration by Educational Attainment (1990-2000) - Release 1.1- 2005'.
- Hammouda N. E. (2008a), 'Le Désir de Migration chez les Jeunes Algériens. Analyse Micro-économétrique', *CARIM notes d'analyse et de synthèse* 2008/42.
- INSEE : 'Enquête Emploi', au titre de diverses années.
- INSEE : 'Recensement de la Population', au titre de diverses années.
- ONS : 'Résultats de l'Enquête Emploi', au titre de diverses années.
- SOPEMI (2008) : International Migration Trend.
- Thierry X. (2008) : 'Les Migrations Internationales en Europe : vers l'Harmonisation des Statistiques', *Population et Sociétés*, février 2008, vol. 442.